

ÉLECTION PARTIELLE AU CONSEIL DE LA FACULTE DES SCIENCES PHARMACEUTIQUES
SCRUTIN du 27 novembre 2025

I / CALENDRIER ET LIEU DE VOTE

L'élection partielle pour pourvoir 2 sièges affectés au collège B au Conseil de la Faculté des Sciences pharmaceutiques se déroulera :

Jeudi 27 novembre 2025 de 10h à 16h – Salle des professeurs (4^{ème} étage PFRS)

II / COLLÈGE ELECTORAL, NOMBRE DE REPRESENTANTS PAR COLLÈGE, DUREE DES MANDATS

- Collège B - Autres enseignants, enseignants-chercheurs et assimilés (maîtres de conférences, maîtres de conférences-praticiens hospitaliers, chercheurs des organismes de recherche etc)
- 2 sièges vacants
- Mandat courant jusqu'au 10/03/2026

III / CONDITIONS D'EXERCICE DU DROIT DE VOTE

ATTENTION : Certaines catégories de personnels doivent demander leur inscription sur la liste électorale pour pouvoir exercer leur droit de vote. Soyez vigilants.

1 - Conditions générales :

1.1 - Nul ne peut prendre part au vote s'il ne figure sur une liste électorale.

1.2 - Toute personne remplissant les conditions pour être électeur peut demander au Président de l'Université de faire procéder à son inscription dans les conditions prévues au point 4 ci-dessous.

1.3 – Lorsqu'il n'y a qu'un seul siège à pourvoir, l'élection a lieu au scrutin majoritaire à un tour.

2 - Conditions spécifiques aux enseignants-chercheurs et aux enseignants :

2.1 – Titulaires :

Sont électeurs (**inscrits d'office sur les listes électorales**) dans les collèges correspondants les personnels enseignants-chercheurs et enseignants titulaires qui sont affectés en position d'activité dans l'établissement, ou qui y sont détachés ou mis à disposition, sous réserve de ne pas être en congé de longue durée.

2.2 - Non titulaires et stagiaires :

Les autres enseignants non-titulaires (MCF associé ou ATER) sont électeurs sous réserve qu'ils en fassent la demande (cf 3.2).

3 - Procédure de demande d'inscription sur les listes électorales :

3.1 - Électeurs inscrits d'office

Si vous constatez que votre nom n'apparaît pas sur les listes électorales alors que vous faites partie des électeurs devant être inscrits d'office, vous pouvez demander au Directeur adjoint de l'UFR de faire procéder à votre inscription (**annexe 1b**) :

- **avant le jour du scrutin : suivre les modalités de transmission indiquées au 3.3 ci-dessous**
- le jour du scrutin : auprès du président du bureau de vote (dans ce cas, un temps de vérification des conditions d'inscription sera nécessaire).

3.2 - Électeurs devant être inscrits sur leur demande

Les catégories d'électeurs visées au point 2.2 ci-dessus, dont l'inscription sur les listes électorales est subordonnée à une demande de leur part, doivent avoir fait cette demande (annexe 1a), par écrit, avec une signature manuscrite, au plus tard cinq jours francs avant la date du scrutin, soit au plus tard le vendredi 27 septembre 2024 à 14 h, selon les modalités indiquées au 3.3 ci-dessous.

4.3 - Modalités de transmission de la demande d'inscription sur les listes électorales :

Les demandes d'inscription sont transmises :

- En transmettant la demande par courriel à l'adresse suivante : *sante.administration@unicaen.fr*

SIV / AFFICHAGE DES LISTES ÉLECTORALES

Les listes électorales seront affichées **dans le couloir du secrétariat de direction au 4^{ème} étage du PFRS et sur le site de l'UFR Santé.**

V/ MODALITES DE DÉPOT DE CANDIDATURE

1. Conditions d'éligibilité :

Tout électeur régulièrement inscrit sur les listes électorales est éligible au sein du collège dont il est membre.

2. Conditions de recevabilité des candidatures :

- **Le dépôt des candidatures est obligatoire.**
- **Les candidatures sont présentées sur une liste (annexe 2).** Les candidats sont rangés par ordre préférentiel.
- **Chaque liste de candidats est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.** Cette notion d'alternance ne doit pas être confondue avec la notion de parité. Ainsi, la règle de l'alternance n'implique pas de prévoir un nombre pair de candidats sur une liste.
- **Les listes doivent être accompagnées de la déclaration individuelle de candidature signée par chaque candidat (annexe 3).**

- Les listes peuvent être incomplètes sous réserve d'être composées alternativement d'un candidat de chaque sexe
- Les candidats qui déposent les listes peuvent préciser leur appartenance ou le soutien dont ils bénéficient sur leurs déclarations de candidature et sur leurs programmes. Les mêmes précisions figurent sur les bulletins de vote.

Les candidatures doivent être déposées avant le **vendredi 21 novembre 2025 à 14h.** Elles peuvent être :

- Adressées par lettre recommandée auprès du secrétariat de direction de l'UFR Santé PFRS, Bureau PS4-014 – 2 rue des rochambelles CS 14032 - 14 032 CAEN Cedex 5

- Déposées contre remise d'un accusé de réception auprès du secrétariat de direction de l'UFR Santé (au 4ème étage du PFRS, Bureau PS4-014), ou

- Envoyées par courriel contre remise d'un accusé réception à l'adresse suivante : *Sante.administration@unicaen.fr*.

Les listes de candidats sont affichées au 4^{ème} étage du PFRS et sur le site internet de la composante.

VIII/ ANNEXES

- Annexe 1a : Demande d'inscription sur les listes électorales – Electeurs dont l'inscription est subordonnée à une demande
- Annexe 1b : Demande d'inscription sur les listes électorales – Electeurs devant être inscrit d'office
- Annexe 2 : Liste des candidats – Dépôt des candidatures
- Annexe 3 : Déclaration individuelle de candidature

**Annexe n° 1a : Demande d'inscription sur une liste électorale
(Collège B)
Electeurs dont l'inscription est subordonnée à une demande**

Je soussigné (e).....
demande mon inscription sur la liste électorale du collège B
pour l'élection au Conseil de la Faculté des Sciences pharmaceutiques.

Fait à, le.....

Signature

NOTA BENE :

Ce document est destiné aux personnels et aux usagers dont l'inscription sur les listes électorales est subordonnée à une demande de leur part.

La demande doit parvenir à l'UFR Santé le vendredi 21 novembre 2025 à 14h au plus tard par courriel à l'adresse suivante :

Sante.administration@unicaen.fr

**Annexe n° 1b : Demande d'inscription sur une liste électorale
(Collège B)
Electeurs devant être inscrit d'office**

Je soussigné (e)
demande mon inscription sur la liste électorale du collège B
pour l'élection au Conseil de la Faculté des Sciences pharmaceutiques.

Fait à, le.....

Signature

NOTA BENE :

Ce document est destiné aux personnels et aux usagers dont l'inscription sur les listes électorales est subordonnée à une demande de leur part.

La demande doit parvenir à l'UFR Santé le vendredi 21 novembre 2025 à 14h au plus tard par courriel à l'adresse suivante :

Sante.administration@unicaen.fr

**Annexe n°2 : Liste de candidats
Dépôt des candidatures**

Election partielle pour pouvoir 2 sièges affectés au collège B

au Conseil de la Faculté des Sciences pharmaceutiques

Scrutin du 27 novembre 2025

Liste : *(intitulé de la liste : facultatif)*

Indiquer le nom usuel et le prénom de chaque candidat de la liste

NB : Chaque liste de candidats est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

N.B. : Ranger les candidats par ordre préférentiel

Annexe n°3 : Déclaration individuelle de candidature

Je soussigné(e) (*nom et prénom*) déclare être candidat(e) à l'élection partielle organisée pour
pourvoir 2 sièges affectés au collège B au Conseil de la Faculté des Sciences pharmaceutiques.

Scrutin du 27 novembre 2025 sur la liste (*nom de la liste ou « présentée par »*)

Fait à, le.....

Signature